

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Jours de chasse à tir :

Septembre 2024 : les lundis 23 et 30

Octobre 2024 : les lundis et samedis

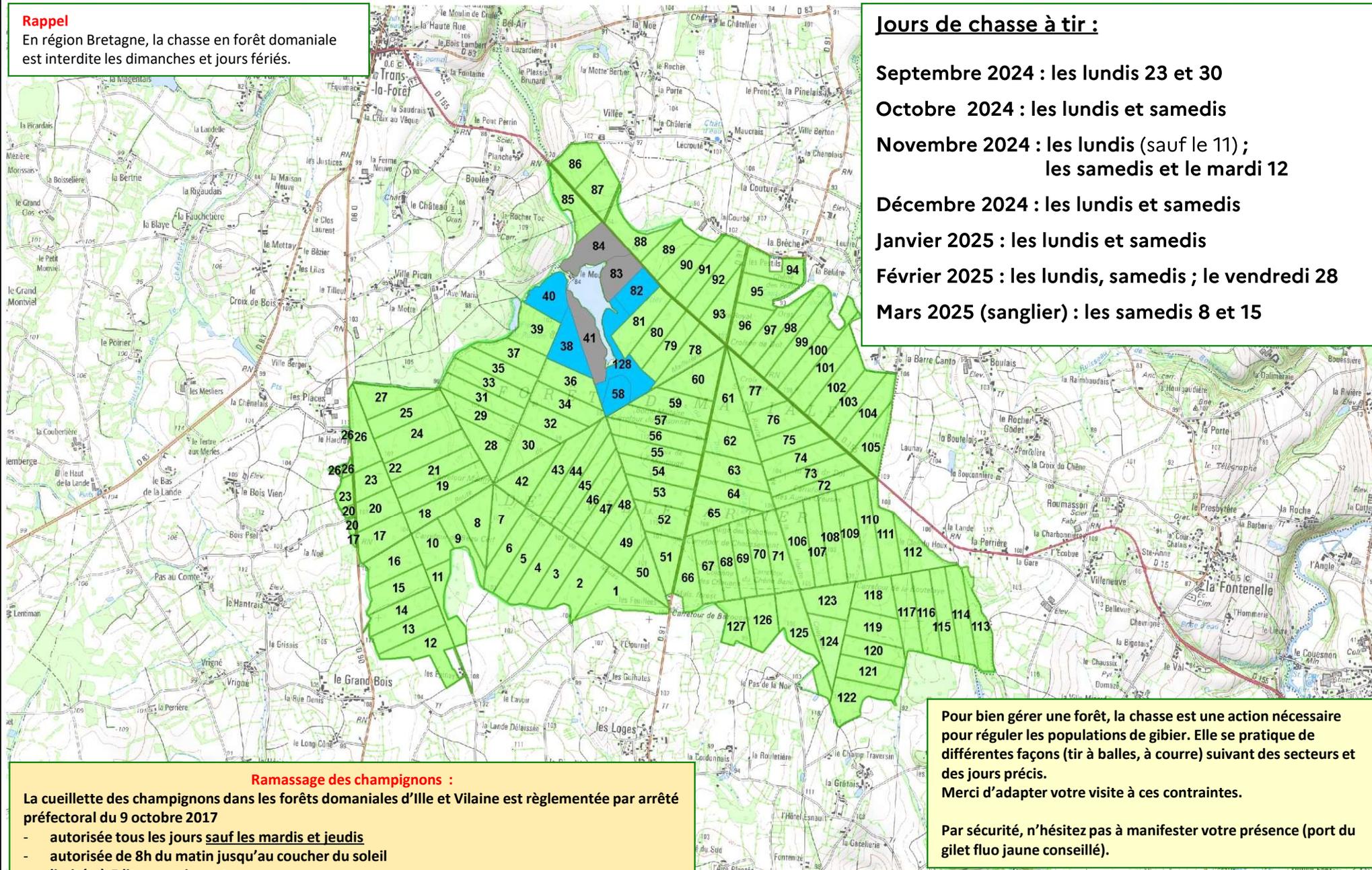
Novembre 2024 : les lundis (sauf le 11) ;
les samedis et le mardi 12

Décembre 2024 : les lundis et samedis

Janvier 2025 : les lundis et samedis

Février 2025 : les lundis, samedis ; le vendredi 28

Mars 2025 (sanglier) : les samedis 8 et 15



Ramassage des champignons :

La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est règlementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

- autorisée tous les jours sauf les mardis et jeudis
- autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil
- limitée à 5 litres par jour et par personne
- commercialisation interdite

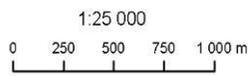
Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis. Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

Calendrier de chasse – saison 2024-2025

FORÊT DOMANIALE DE VILLECARTIER

calendrier établi sous réserve de modifications : www.onf.fr



BD ONF
Scan 25®, IGN©, 2015

Agence de Bretagne
Carte réalisée le 09/09/24

- Parcelle forestier
- Zone de non tir
- Zone de non chasse